



*Association démocratique des Retraités (ADR)*

Bonjour,

Monsieur ou madame la députée

L'Assemblée nationale étudie présentement le projet de loi 130 déposé par le ministre de la santé, monsieur Philippe Couillard.

Nous aimerions attirer votre attention sur le fait que les retraités risquent de se retrouver en situation financière encore plus difficile que présentement.

Le projet de loi force les compagnies d'assurances à inclure une couverture pour les médicaments dans toute police d'assurance maladie.

Actuellement, plusieurs retraités ont des assurances quasi collectives qui couvrent certains frais hospitaliers, de radiographie, de chiropractie et autres sans devoir inclure les frais pour les médicaments.

En obligeant les compagnies d'assurances à inclure la couverture des frais de médicaments dans toute police d'assurance maladie dite collective, un bon nombre de retraités, n'ayant pas les moyens d'assumer une telle hausse de prime, refuseront tout simplement de s'assurer dans un tel régime. Ils opteront pour la couverture de l'assurance médicaments du Québec, point à la ligne.

Ces retraités seront donc en situation plus difficile que maintenant et l'État n'aura rien gagné au change.

Suite à la décision de la Cour Suprême, nous pouvons comprendre la nécessité de revoir le système de l'assurance maladie. Toutefois, il ne faudrait pas que le remède fasse plus de tord que de bien. Il ne faudrait pas, en permettant à ceux qui ont le moyen de se payer une couverture d'assurance leur donnant accès à des soins privés de santé que le gouvernement écrase une autre catégorie de citoyens.

Merci de prêter une oreille attentive à nos besoins,

Rodrigue Dubé

Président de l'ADR (Association Démocratique des Retraités)